



ECUREUIL VIE
CAISSE D'EPARGNE

- C.E. ILE DE FRANCE-PARIS
Votre agence : 175

*Dans votre dialogue ou dans votre correspondance
avec votre conseiller de la Caisse d'Epargne,
veuillez rappeler les références suivantes :*

- Votre adhésion à : NUANCES 3D
Votre référence : [REDACTED]
Numéro d'adhésion : [REDACTED]



Arcueil, le 11 février 2008

Madame,

Vous déteniez sur votre Nuances 3D le Fonds Commun de Placement DOUBL'O MONDE 2. Ce FCP est arrivé à échéance le 7 février 2008. Les fonds ont été placés automatiquement sur le fonds en euros de votre adhésion conformément aux dispositions prévues.

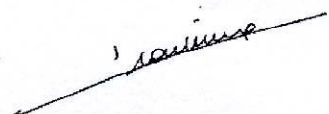
Vous trouverez ci-joint la nouvelle situation de votre Nuances 3D.

Néanmoins, si vous le souhaitez, vous pouvez réaffecter ces fonds sur le(s) support(s) de votre choix et ce sans frais d'arbitrage. Pour profiter de cet avantage vous disposez de 3 mois à compter du 7 février 2008.

Passé ce délai de 3 mois, vous ne pourrez plus bénéficier de cette offre.

Prenez dès à présent contact avec votre conseiller de la Caisse d'Epargne afin d'étudier ensemble les solutions les mieux adaptées à vos besoins.

En vous remerciant de votre confiance, nous vous prions d'agréer, Madame, nos meilleures salutations.


Michel TROUSSIEUX
Directeur du Centre d'Arcueil



ECUREUIL VIE
CAISSE D'EPARGNE

RELEVÉ DE SITUATION SUITE A ARBITRAGE

ADHÉSION NUANCES 3D Dimension Liberté

■ Adhérent(e)

Madame [REDACTED]

Né(e) le : [REDACTED]

Adhésion n° : [REDACTED]

■ Votre arbitrage du 07/02/2008

SUPPORTS	Nombre de parts acquises/cédées	Valeur de la part en euros au 14/02/2008	Montant en euros
DOUBL'O MONDE 2	-124,8138	152,57	-19 042,84
NUANCES SECURITE			19 042,84

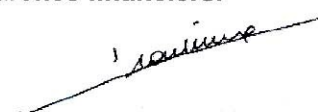
■ Composition de votre adhésion suite à l'arbitrage automatique vers le fonds euro

SUPPORTS	Nombre de parts	Valeur de la part en euros au 14/02/2008	Montant en euros	Répartition en %
NUANCES SECURITE			19 042,83	100,00 %
Valeur totale au 14/02/2008			19 042,83	100,00 %

La valeur de rachat d'un support financier résulte de la multiplication du nombre de parts par la valeur de la part à la date de valorisation du rachat. Cette valeur de rachat pourra être diminuée des éventuelles commissions de rachat indiquées dans le prospectus simplifié visé par l'AMF relatif à chaque support financier.

L'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte (nombre de parts de supports financiers) mais pas sur leur valeur ; la valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Fait à Arcueil, le 11 février 2008


Michel TROUSSIEUX
Directeur du Centre d'Arcueil